

Chapitre 3

AFFAIRES MULTILATÉRALES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les Nations Unies

Pendant que ses États membres réfléchissaient ensemble sur le thème de « 1986, l'année de la paix », l'Organisation des Nations Unies elle-même entreprenait une difficile mais finalement fructueuse revue de ses méthodes, de ses programmes et de ses priorités. La crise financière, déclenchée en novembre 1985, a déferlé sur elle comme une lourde vague, l'obligeant à prendre immédiatement de sévères mesures de correction, telles la réduction des budgets de fonctionnement, le gel du recrutement du personnel, et la réduction de la durée de conférences et de réunions et leur ajournement ou leur annulation.

Les grandes réalisations des Nations Unies en 1986-1987 se sont rapportées à l'Afrique, au désarmement et à la promotion de la femme. Il convient de souligner en particulier la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation critique en Afrique qui a permis de relancer, avec une meilleure coordination, les efforts des gouvernements africains, des pays donateurs et des instances multilatérales.

Il y a également eu un progrès important d'ordre interne. Lors de la quarantième session de l'Assemblée générale, en 1985, on avait décidé de former un groupe de 18 experts pour étudier l'efficacité de l'administration et celle du fonctionnement financier de l'organisation. Soumis en juin 1986 et approuvé lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale au mois de décembre, le rapport des experts fait quelque soixante-dix recommandations. Celles-ci portent sur la structure intergouvernementale et celle du Secrétariat, sur le personnel, sur les procédures de surveillance et d'évaluation des programmes, et sur les systèmes et les procédures touchant les prévisions et la planification budgétaires. L'ordre du jour de la réforme est très long. Mené à terme, il pourrait changer fondamentalement la façon dont les Nations Unies et leurs États membres abordent et discutent leurs grands problèmes communs. Il est encore trop tôt pour faire le bilan de la réforme ou même pour évaluer ses chances de succès. Si le chemin de la reconstruction promet d'être long et ardu, on peut néanmoins le considérer avec un certain optimisme. En effet, les derniers douze mois ont démontré au moins trois choses : primo, l'Organisation des Nations Unies a plus de force et de flexibilité qu'on ne le pensait; secundo elle bénéficie encore de l'appui des États membres dont pas encore un seul ne s'est désisté; et tertio, l'heure est au pragmatisme. Les critiques comme les défenseurs du système multilatéral ont accepté de discuter et de décider ensemble de la meilleure façon d'améliorer et de renforcer les Nations Unies.

Le Canada a pris une position de meneur dans la réforme des Nations Unies. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale, le 24 septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a souligné la nécessité de la réforme et l'importance pour les États membres de faire leur choix franchement et fermement en faveur des Nations Unies. Le Canada, quant à lui, allait continuer à faire de sa contribution une des plus positive. Exactement un mois plus tard, le premier ministre Mulroney, qui venait de rencontrer le Secrétaire général, a rappelé que la réforme devait se faire en même temps que l'on solutionnera le problème du financement des Nations Unies. En mars, le Canada a été élu à la présidence du Comité des affaires sociales de l'ECOSOC et, en cette qualité, il a été mêlé de près à une autre réforme, axée cette fois sur les institutions spécialisées et sur la structure intergouvernementale.

Sur le plan politique, l'année a été active pour le Canada et ses représentants à l'ONU. Dans le contexte de l'Afrique du Sud et de la Namibie, le Canada a pris des mesures pour s'assurer que l'initiative des chefs de gouvernement du Commonwealth prise à Nassau soit endossée par les Nations Unies. Bien que n'étant pas membre du Conseil de sécurité, le Canada a décidé d'intervenir dans les débats. Il a en effet souligné qu'il continuerait de faire pression sur l'Afrique du Sud dans le but d'y promouvoir une réforme sociale réelle, d'inciter ce pays à mener la Namibie à l'indépendance, et de faire cesser les actions hostiles et non provoquées de l'Afrique du Sud contre ses voisins.

Amérique centrale et Nicaragua. Le Canada a appuyé la résolution de l'Assemblée générale demandant d'observer le jugement de la Cour internationale de Justice qui a ordonné l'adoption d'une série de mesures visant à protéger la République du Nicaragua contre les interventions étrangères. Ce vote devrait aussi servir à rappeler que le Canada appuie sans réserve les dispositions du droit international et reconnaît l'autorité de la Cour internationale de Justice. Le Canada en a aussi profité pour souligner que le Nicaragua n'avait pas lui non plus respecté pleinement des normes similaires de justice. En effet, ses tribunaux anti-somocista, en particulier, ont fait l'objet d'observations dans le dernier rapport d'Amnistie Internationale.

Moyen-Orient. La position du Canada vis-à-vis de la proposition d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient s'est modifiée quelque peu au cours de cette année. Ainsi, le Canada a décidé de s'abstenir plutôt que de voter contre la résolution recommandant la tenue d'une telle conférence. Les événements récents dans cette